

219C0958
FR0000125585-FS0564

13 juin 2019

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

CASINO GUICHARD-PERRACHON
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 12 juin 2019, The Goldman Sachs Group, Inc. (Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en baisse, le 10 juin 2019, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société CASINO GUICHARD-PERRACHON et détenir indirectement 2 018 556 actions CASINO GUICHARD-PERRACHON représentant autant de droits de vote, soit 1,84% du capital et 1,39% des droits de vote de cette société¹, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Goldman Sachs International	0	-	0	-
Goldman Sachs & Co. LLC	1 941 396	1,77	1 941 396	1,34
Goldman Sachs Asset Management, L.P.	63 708	0,06	63 708	0,04
Goldman Sachs Asset Management International	13 452	0,01	13 452	0,01
Total Goldman Sachs Group, Inc.	2 018 556	1,84	2 018 556	1,39

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions CASINO GUICHARD-PERRACHON hors marché, au résultat de laquelle l'exemption de trading s'applique pour le déclarant (cf. article 223-13 I, 2° du règlement général).

À cette occasion, la société Goldman Sachs International a franchi individuellement en baisse le seuil de 5% du capital de la société CASINO GUICHARD-PERRACHON et ne détient plus aucune action au sens des dispositions précitées.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, indirectement par l'intermédiaire des sociétés de son groupe qu'elle contrôle, 4 312 actions CASINO GUICHARD-PERRACHON² (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) au titre de contrats « *equity swaps* » à dénouement en espèces, arrivant à échéance le 5 juin 2020.

¹ Sur la base d'un capital composé de 109 729 416 actions représentant 144 740 780 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

² Sur la base d'un delta de 1.